



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

R
M
I

21152765

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

22 DEC 2021

Le greffier **Grefte**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0431 073 146**

Nom

(en entier) : **Ateliers Mersch**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Zoning industriel des Plénesses, Rue du Tiège, 7 - 4890 - Thimister-Clermont**

Objet de l'acte : Renouvellement d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire :

" A l'unanimité, l'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022 :

- Madame Audrey MERSCH domiciliée à 4910 Theux (La Reid), Parc Ménobu 464 ;
- Monsieur Olivier MERSCH domicilié à 4800 Verviers (Lambermont), Clos Albert Delaive 15 ;
- Monsieur Michel MERSCH domicilié à 4802 Verviers (Heusy), rue des Près 73/7 ;

L'assemblée approuve également à l'unanimité le renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans à dater du 1er janvier 2022, Monsieur Thierry MERSCH domicilié à 4800 Verviers, rue Libon 34.

L'assemblée précise que l'administrateur-délégué peut agir seul pour toutes opérations bancaires, signatures de contrats de gestion de portefeuille, de souscriptions à des placements en tous genres, création et annulations de comptes, signature de contrats de crédits de quelque type que ce soit.

La société est représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un officier public ou un officier ministériel, et en justice, soit par l'administrateur-délégué seul, soit par deux administrateurs agissant conjointement.

Enfin, l'assemblée générale donne procuration à Madame Aurélie MEYER, domiciliée à 4802 Verviers (Heusy), le Petit Clos 9, en vue d'accomplir les formalités nécessaires en vue de la publication des présentes décisions aux Annexes du moniteur Belge."

Aurélien MEYER,
mandataire.

Déposé en même temps : procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 décembre 2021

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).